

Questionnaire de positionnement pour accueillir une résidence Gip-Acmisa en milieu scolaire pour l'année 2022/2023

Si votre structure scolaire (école, collège, lycée, cité scolaire) souhaite accueillir une résidence d'artiste(s) et/ou de journaliste, merci de compléter ce bref questionnaire pour le vendredi 8 avril 2022.

Attention, il s'agit uniquement d'un positionnement. C'est la commission du Gip-Acmisa qui décidera de l'implantation des résidences dans le but :

- de favoriser l'accès égal à la culture pour tous les enfants d'âge scolaire de la maternelle à la fin du lycée
- d'équilibrer l'offre culturelle en temps scolaire sur l'ensemble du territoire d'Alsace
- d'encourager l'innovation pédagogique et artistique au sein des équipes éducatives
- de compléter les dispositifs nationaux ou académiques partenariaux déjà existants en soutenant et finançant des projets culturels artistiques et scientifiques.

Pour en savoir plus sur ces dispositifs, financés par le Gip-Acmisa :

- La résidence d'artiste(s), dispositif de médiation en immersion dans une structure scolaire, met en œuvre trois démarches fondamentales de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec une œuvre par la découverte d'un processus de création, la pratique artistique, la pratique culturelle à travers la mise en relation avec les différents champs du savoir, et la construction d'un jugement esthétique.

Elle incite également à la découverte et à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique.

Elle vise à insuffler une dynamique qui prenne en compte les caractéristiques propres de chaque territoire, en termes d'enjeux pédagogiques, artistiques, culturels. Ainsi une résidence est nourrie des rencontres que les équipes artistiques ont avec la population vivant sur ce territoire, avant tout avec les enfants et les jeunes d'âge scolaire.

Pour en savoir plus : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/dispositifs-et-actions-educatives/#c41656>

- La résidence de journaliste, dispositif d'éducation aux médias et à l'information en milieu scolaire, permet de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles en invitant les élèves à s'interroger sur le processus de production de l'information et être ainsi à même de le décrypter. Elle a pour but de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression, d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'internet de façon générale.

Pour en savoir plus : <https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/daac/dispositifs-et-actions-educatives/#c65059>

*Obligatoire

1. Adresse e-mail *

2. Le directeur d'école ou le chef d'établissement a connaissance de cette demande et accepte d'accueillir, dans sa structure scolaire, une résidence d'artiste(s) ou de journaliste pour l'année scolaire 2022/2023 : *

Une seule réponse possible.

Oui

Identification de la structure scolaire :

3. Type *

Une seule réponse possible.

Ecole maternelle

Ecole élémentaire

Ecole primaire

Collège

Lycée

Cité scolaire

Autre : _____

4. Nom de la structure scolaire :

5. Ville : *

6. Votre structure scolaire est : *

Plusieurs réponses possibles.

- située dans le Bas-Rhin
- située dans le Haut-Rhin
- en réseau d'éducation prioritaire (REP ou REP +)
- en cité éducative
- éloignée de lieux culturels

7. Numéro de téléphone de la structure scolaire : *

8. Adresse mail de la structure scolaire : *

Accueil d'une
résidence en
milieu scolaire

Attention, il s'agit uniquement d'un positionnement. C'est la commission du Gip-Acmisa qui positionnera les résidences dans le but :

- de favoriser l'accès égal à la culture pour tous les enfants d'âge scolaire de la maternelle à la fin du lycée
- d'équilibrer l'offre culturelle en temps scolaire sur l'ensemble du territoire d'Alsace
- d'encourager l'innovation pédagogique et artistique au sein des équipes éducatives
- de compléter les dispositifs nationaux ou académiques partenariaux déjà existants en soutenant et finançant des projets culturels artistiques et scientifiques.

9. Type de résidence souhaité : *

Plusieurs réponses possibles.

- résidence d'artistes en milieu scolaire : <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/dispositifs-et-formulaires/#c41656>
- résidence de journaliste en milieu scolaire : <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/dispositifs-et-formulaires/#c65059>

10. Domaine(s) artistique(s) et culturel(s) envisageable(s) : (merci de choisir 3 domaines maximum)

Plusieurs réponses possibles.

- Arts appliqués, design
- Architecture
- Arts du cirque
- Arts du goût
- Audiovisuel-cinéma
- Culture scientifique et technique, multimédia
- Danse
- Education aux médias et à l'information
- Littérature, poésie (lecture-écriture)
- Arts de la marionnette
- Musique, arts du son
- Patrimoine (ressources muséographiques, archéologie...)
- Paysage
- Photographie
- Théâtre-expression dramatique

11. Nombre d'enseignants susceptibles d'être intéressés par l'accueil de cette résidence : *

12. Pour le second degré, merci de préciser les disciplines concernées :

13. Commentaire(s) éventuel(s) :

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms